

ACD Le déménageur averti **CAM**

ASSOCIATION CANADIENNE DES DÉMÉNAGEURS • CANADIAN ASSOCIATION OF MOVERS



CONTENU:

Message du Président ~ Conférence annuelle ~ Service de police de Toronto ~ The Mover's Choice Inc. ~ Compagnies à vendre ~ Opportunités d'emploi ~ Protection incendie à bord

Visitez notre site Web!

Message du Président

Dans trois semaines, nous participerons à notre conférence annuelle qui se déroule à Montréal cette année. Tel que mentionné dans nos plus récentes communications, cet événement sera orienté sur le CHANGEMENT. Nos conférenciers traiteront de différents aspects du changement qui s'appliquent à l'ensemble de nos activités commerciales.



**Patrick Greaney,
Président de l'ACD**

Au cours des mois précédents, nos membres ont été confrontés à une saison des plus occupées qui, dans plusieurs régions, n'était pas vraiment anticipée. Cette année, nous avons fait face, je crois, à un plus haut niveau de plaintes des clients ayant rapport à leur compréhension de ce qu'est la "limitation de responsabilité". Il semblerait qu'ils ne veulent pas comprendre ce que cela signifie ou bien, que cet élément ne leur a pas été clairement expliqué. Pour rappeler à tous en quoi consiste cette clause, ceci signifie que la responsabilité du transporteur envers l'expéditeur est limitée à 0,60 \$ / lb pour les dommages et/ou les pertes encourus lorsqu'aucune autre couverture supplémentaire n'a été préalablement convenue. Il s'agit là d'un montant minime lorsque l'on prend en considération l'importance des biens expédiés par l'expéditeur.

Je crois que nous devons nous remettre en question relativement à la façon dont nous présentons cet enjeu important à nos clients. À titre de professionnels, nous devons être extrêmement ouverts face à l'importance de cette responsabilité. À titre de déménageurs, nous savons bien

qu'il existe un risque potentiel de dommages et de pertes d'items spécifiques. C'est pourquoi nous devons utiliser les méthodes les plus efficaces possibles...

Pour en savoir plus

Conférence annuelle de l'ACD
Joignez-vous à nous à Montréal du 19 au 21 novembre 2017!
INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT

Les inscriptions augmentent sans cesse. Nous avons tellement un excellent programme cette année. Avec tous les changements qui se produisent dans notre industrie, ne souhaiteriez-vous pas entendre directement ce qui se dit à ce sujet? Si vous avez reporté votre inscription, n'attendez pas plus longtemps. Nous souhaitons savoir si vous viendrez à Montréal, alors veuillez svp vous inscrire **dès aujourd'hui!**



*Le changement -
Nouvelle réalité
d'aujourd'hui*

Nous avons 15 fournisseurs présentement inscrits à notre salon commercial et ils vous attendent impatiemment pour vous présenter les meilleurs et les plus récents produits et services de l'industrie.



Pour s'inscrire

L'ACD porte assistance au service de police de Toronto

Le **Service de police de Toronto (TPS)** a eu à répondre à de nombreuses plaintes de consommateurs relativement à plusieurs déménageurs malhonnêtes. Malheureusement, il ne s'agit pas d'une situation inhabituelle... le consommateur a déménagé en toute confiance pour se retrouver dans une situation où tous ses biens ont été illégalement retenus pendant plusieurs mois, ou bien la compagnie de déménagement exigeait des frais supplémentaires exorbitants afin de lui livrer ses biens.

Le 24 octobre dernier, des officiers de l'unité des crimes financiers de la TPS ont mené simultanément des mandats de recherche à deux emplacements associés à l'entreprise Green Moving and Storage. Ils ont [saisi](#) avec succès plusieurs expéditions. L'ACD a pris les arrangements pour la livraison des biens aux victimes grâce à la courtoisie de quelques-uns de nos membres. Ces expéditions seront complétées au cours des prochaines semaines, à temps pour la période des Fêtes.

The Mover's Choice Inc.

Un membre de l'ACD depuis 10 ans

C'est un immense plaisir pour nous de vous présenter l'entreprise [The Mover's Choice Inc.](#), une compagnie opérant depuis plus de 29 ans dans l'industrie de la location d'équipements de déménagement. Nos [prix](#) imbattables, nos équipements hauts de gamme et notre excellent service à la clientèle parlent d'eux-mêmes. Informez-vous au sujet de nos [prix spéciaux mensuels](#). Visitez [notre site Web](#) ou appelez-nous au 905-6702778. Vous n'êtes qu'à un appel de pouvoir épargner des tonnes d'argent à votre compagnie!!!



Compagnies à vendre

Vous pensez à vous développer? Nous avons quelques annonces sur notre site Web relativement à des compagnies à vendre. Visitez notre section Achat et Vente pour plus de [détails](#).

Opportunités d'emploi

Vous désirez changer de paysage? Nous avons quelques opportunités d'emploi présentement affichées sur notre site Web. Découvrez si une de ces [opportunités](#) peut vous intéresser.

4 choses à savoir au sujet de votre extincteur

Vous n'imaginez même pas prendre la route sans vérifier votre niveau d'essence ou vos pneus. Mais, quelle est la dernière fois où vous avez vérifié l'extincteur se trouvant à bord de votre véhicule? Lisez-en plus à ce sujet dans le plus récent Bulletin de sécurité de la compagnie **Penske**, [4 choses à savoir au sujet de votre extincteur](#). (En anglais seulement)

Envoyez-nous vos nouvelles

Si vous avez des nouvelles ou une annonce à partager avec les membres de l'industrie du déménagement, veuillez nous en aviser et nous l'ajouterons dans une édition subséquente de cette infolettre. L'ACD se réserve le droit d'inclure et/ou d'éditer les nouvelles et les annonces.

Envoyez vos
nouvelles

Association Canadienne des Déménageurs
PO Box 26004, RPO Churchill, Mississauga ON Canada L5L 5W7

Tél. : 905-848-6579 Numéro sans frais : 1-877-656-4993 Téléc. : 905-756-1115
Courriel: admin@mover.net Site Web: www.mover.net
2017 Conference image courtesy of iStock.com/wildpixel



Copyright © 2017. Tous droits réservés.

Message du Président

Dans trois semaines, nous participerons à notre conférence annuelle qui se déroule à Montréal cette année. Tel que mentionné dans nos plus récentes communications, cet événement sera orienté sur le CHANGEMENT. Nos conférenciers traiteront de différents aspects du changement qui s'appliquent à l'ensemble de nos activités commerciales.

Au cours des mois précédents, nos membres ont été confrontés à une saison des plus occupées qui, dans plusieurs régions, n'était pas vraiment anticipée. Cette année, nous avons fait face, je crois, à un plus haut niveau de plaintes des clients ayant rapport à leur compréhension de ce qu'est la "limitation de responsabilité". Il semblerait qu'ils ne veulent pas comprendre ce que cela signifie ou bien, que cet élément ne leur a pas été clairement expliqué. Pour rappeler à tous en quoi consiste cette clause, ceci signifie que la responsabilité du transporteur envers l'expéditeur est limitée à 0,60 \$ / lb pour les dommages et/ou les pertes encourus lorsqu'aucune autre couverture supplémentaire n'a été préalablement convenue. Il s'agit là d'un montant minime lorsque l'on prend en considération l'importance des biens expédiés par l'expéditeur.

Je crois que nous devons nous remettre en question relativement à la façon dont nous présentons cet enjeu important à nos clients. À titre de professionnels, nous devons être extrêmement ouverts face à l'importance de cette responsabilité. À titre de déménageurs, nous savons bien qu'il existe un risque potentiel de dommages et de pertes d'items spécifiques. C'est pourquoi nous devons utiliser les méthodes les plus efficaces possibles afin d'éviter ou, à tout le moins, de minimiser les dommages possibles. Parallèlement, nous devons être méticuleux dans la documentation des biens ayant été cueillis puis livrés. Finalement, à titre de professionnels, nous devons informer le client du besoin d'avoir une couverture d'assurance appropriée afin de minimiser leurs risques face à des pertes ou des dommages encourus. Comme membres de l'industrie et de l'ACD, la façon dont nous gérons cet aspect des services rendus est extrêmement importante et la présentation de ces éléments doit faire l'objet d'un traitement prioritaire, ouvert et transparent. C'est là un élément fondamental qui différencie les membres de l'ACD des déménageurs malhonnêtes.

Incidemment, au cours de la dernière saison, nous avons été approchés par un groupe de travail mixte formé de la GRC et du service de police de Toronto dans le but d'assister les consommateurs qui ont été victimes d'un consortium de déménageurs malhonnêtes opérant dans la région de Toronto. Initialement, après avoir reçu des plaintes relativement à des détournements de biens, des factures gonflées et une fraude délibérée, le groupe de travail mixte a mené une enquête et a identifié un groupe ayant effectué plus de 85 expéditions retenues à des fins de rançon. L'ACD a été contactée et on nous a demandé si l'association pouvait être d'une quelconque assistance à l'égard des victimes impliquées. Les dirigeants de notre association ont accepté de fournir une telle assistance. En fin de compte, ils n'ont pu que compléter la documentation relative à huit expéditions et obtenir un mandat pour saisir ces expéditions entreposées dans un entrepôt exploité par ce consortium. En se servant de ce mandat, plusieurs emplacements ont fait l'objet d'une descente. Seulement trois des huit expéditions décrites dans le mandat ont été localisées à l'entrepôt principal. Les autres ont été

soit transférées dans d'autres emplacements, soit livrées comme prévu par les propriétaires suites aux demandes répétées. Les propriétaires ont été arrêtés et accusés d'infractions multiples. Il s'agit d'une première et il est à souhaiter que ce ne sera pas la dernière fois que des individus qui tentent de profiter de personnes ayant requis des services de déménagement soient pris sur le fait. Si rien d'autre ne ressort de cette situation, au moins les consommateurs seront mieux informés de leur responsabilité de voir bien au-delà des bas prix attrayants qui leur sont proposés.

Les trois expéditions ont été déplacées à l'unité responsable des biens immobiliers du service de police de Toronto (Toronto Police Property Unit). À titre de déménageur attitré du service de police de Toronto, l'entreprise Bedwell/Guardian s'est occupée de ce déménagement.

En cette occasion, je souhaiterais remercier les dirigeants de l'association, ses membres et, surtout, Marian McGuire pour la dernière année. Ce fut un honneur d'avoir pu vous servir. Je transmets les guides de la présidence à Nancy Irvine à la fin du mois de novembre. Elle s'est déjà jointe à nous afin de bien supporter l'organisation et je sais qu'elle continuera de servir fidèlement l'association.

Bien à vous,



Patrick Greaney
Président
Association Canadienne des Déménageurs

Novembre 2017